



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le décrochage scolaire

Question écrite n° 27109

Texte de la question

M. Marc Delatte attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire des collégiens. Cents mille élèves sont sortis du système scolaire sans diplôme en 2018, une situation les menant, dans la plupart des cas, à un chômage de longue durée. C'est un préjudice psychologique important en termes d'estime de soi et de qualité de vie, déjà présent dans les classes de collège. Au-delà d'un sujet d'équité et d'égalité des chances, le décrochage scolaire est aussi un enjeu de cohésion sociale et économique. En effet, le coût du décrochage scolaire pour une personne tout au long de sa vie a été estimé à 230 000 euros en 2012. Valoriser les compétences de chacun, dès le début du parcours des adolescents, et ne pas considérer le décrochage comme une fatalité, sont des priorités pour favoriser le vivre-ensemble. Le lycée Saint-Vincent-de-Paul de Soissons, établissement privé sous contrat avec l'État, en partenariat avec les collèges et lycées publics du Soissonnais, a développé un parcours « pré-décrocheurs » pour accompagner, dès la classe de cinquième, les élèves en situation de fragilités. Ce programme pédagogique se basant sur l'individualisation et la personnalisation de l'accompagnement, valorisant l'estime et la confiance en soi, propose notamment des classes à effectifs réduits, des parcours d'apprentissage différenciés, un tutorat mis en place par les professeurs. Si l'on salue le parcours « Avenir » mis en place en 2015 pour accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet professionnel, le parcours « pré-décrocheur » du lycée Saint-Vincent-de-Paul, qui porte ses fruits, pourrait être également un dispositif à généraliser afin de remédier rapidement aux difficultés scolaires et aux déterminismes sociaux qui cloisonnent et assombrissent les perspectives d'avenir dès la sortie de l'enfance. Il lui demande donc quelles mesures complémentaires pourraient être mises en place pour accentuer la lutte contre le décrochage scolaire des collégiens.

Données clés

Auteur : [M. Marc Delatte](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27109

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1609

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)